

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE : UN ROUAGE ESSENTIEL POUR RELEVER LES DÉFIS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



Crées par des citoyens organisés il y a 40 ans, les structures de l'insertion par l'activité économique interviennent au carrefour des grands défis d'aujourd'hui :

- **Lutte contre la précarité et l'exclusion et accès à l'emploi de tous**, par l'accompagnement à la résolution des difficultés sociales et professionnelles des salariés en parcours d'insertion.
- **Pouvoir d'agir des personnes** en redonnant confiance aux personnes et accès à la formation et à la reconnaissance des compétences.
- **Enjeux climatiques et environnementaux** en développant des activités durables, écologiques, non délocalisables et de sensibilisation des habitants.
- **Cohésion sociale** en intervenant dans les quartiers prioritaires de la ville ou les zones rurales, en redonnant du pouvoir d'agir aux citoyens.
- **Développement des territoires** par la réponse à des besoins en biens et services non ou mal couverts dans les conditions actuelles du marché et des politiques publiques, tant dans les territoires métropolitains qu'ultra-marins.

Partout en France, plus de 4600 Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), portées majoritairement par des associations loi 1901, accompagnent chaque année plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi, Les SIAE sont des acteurs essentiels de l'accompagnement des allocataires du RSA, qui représentent aujourd'hui 35% des salarié.e.s en parcours d'insertion en moyenne et près de 50% en Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI).

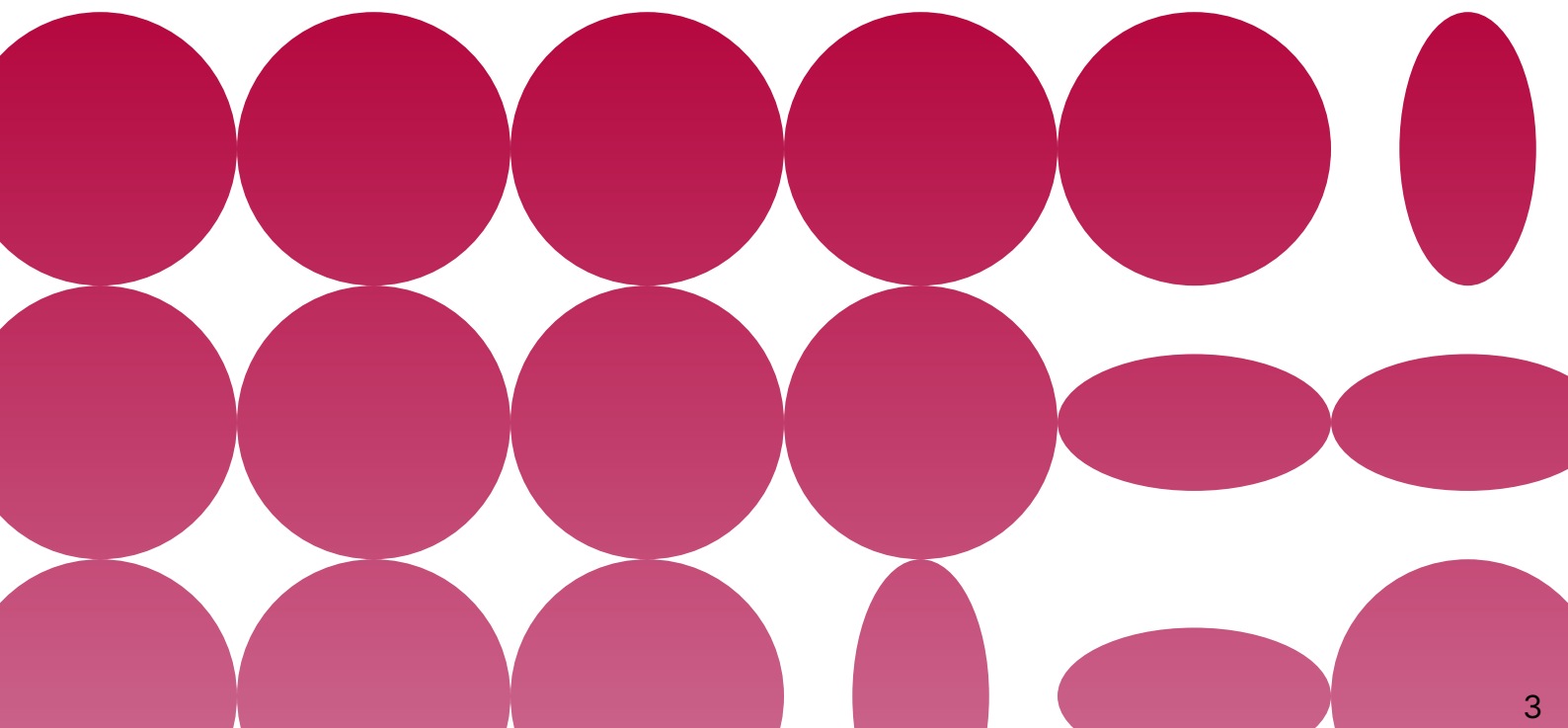
Le budget de l'Etat dédié à l'IAE s'élève à 1,4 Mds d'euros en 2024, un investissement public qui porte ses fruits : à titre d'exemple, dans les ACI, qui accompagnent les personnes les plus éloignées du marché du travail, 1€ investi rapporte à minima 5€ de retombées sur les territoires (étude d'impact économique du réseau CHANTIER école).

Si la Cour des comptes a jugé en 2019 très positive l'action des SIAE, aujourd'hui, **du fait d'une régression des ressources publiques couplées à un rôle d'opérateur public assigné par les financeurs, le modèle social et économique de ces structure est de plus en plus fragilisé, voire intenable.**

FOCUS SUR LES FAMILLES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les structures de l'IAE (SIAE) peuvent porter différents dispositifs, complémentaires et permettant la mise en œuvre de parcours adaptés aux besoins des personnes et aux territoires dans lesquels ils sont implantés :

- Les **ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** ils salarient des personnes ayant de nombreux freins à l'insertion et proposent des parcours adaptés d'accompagnement, d'encadrement et de formation en situation de travail à partir d'activité d'utilité sociale.
- Les **entreprises d'insertion (EI)** sous la forme d'associations ou de sociétés commerciales, emploient des salariés en parcours d'insertion sur des activités économiques de marché.
- Les **associations intermédiaires (AI)**, inscrites dans le champ concurrentiel, accompagnent des personnes en situation d'exclusion qu'elles mettent à disposition de particuliers ou d'entreprises ou de collectivités.
- Les **entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**, principalement des sociétés commerciales, inscrites dans le champ concurrentiel, mettent leurs salariés en insertion à disposition d'entreprises via des contrats de travail temporaire.



LES DÉFIS

En 2020, au cœur de la crise sanitaire, le gouvernement a fait appel aux structures de l'IAE qui se sont mobilisées pour apporter une réponse immédiate aux besoins essentiels de la population et répondre aux objectifs du Pacte Ambition IAE. Des investissements importants de l'Etat les ont accompagnées durant deux années pour créer de nouveaux postes d'insertion. Les structures ont également réalisé des investissements importants en mobilisant de l'endettement et de nouveaux recrutements de salariés permanents pour répondre aux défis à relever.

Pourtant, à partir de 2023, l'Etat, financeur demandeur de ce développement structurel, a imposé une logique de restriction, et opéré un revirement sur le budget de l'IAE alors même que les trajectoires de croissances et de consolidations n'étaient pas encore achevées. Aujourd'hui, les difficultés sont clairement identifiées :

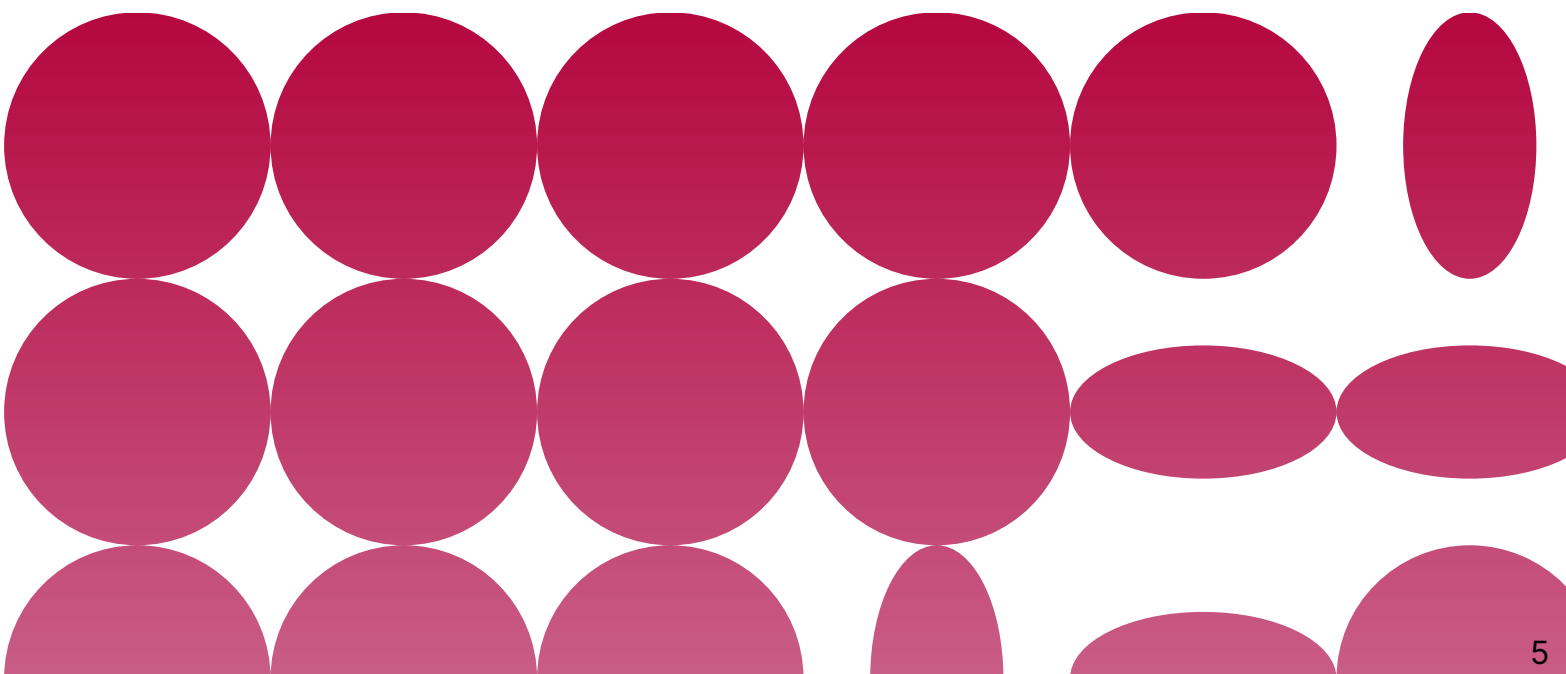
- 1 Restriction des financements** de nouveaux postes en insertion au sein des structures non marchandes, fin des financements d'investissement au moment où les structures qui s'étaient pliées à la demande de développement structurel des financeurs en ont le plus besoin.
- 2 Fin sans précédent de l'indexation des aides aux postes sur le SMIC, et fin de la possibilité de recourir au fonds de développement de l'inclusion (FDI)** dans un contexte d'inflation qui pèse sur les budgets de structures de petite taille.
- 3 Baisse des opportunités de former les salariés en parcours en raison de la réduction de l'enveloppe du plan d'investissement dans les compétences dédié à l'IAE (PIC-IAE),** et le caractère incertain de l'attribution annuelle de cette enveloppe.
- 4 Baisse globale des soutiens des pouvoirs publics à tous les niveaux,** notamment sur le fonds social européen (FSE) et des **logiques de financement complexes et changeantes** qui impactent les structures de façon parfois rétroactive avec des impacts dévastateurs sur la trésorerie des SIAE.

Par injonctions contradictoires, **les SIAE sont sommées de renforcer leurs accompagnements, de recruter les personnes rencontrant le plus de difficultés, avec moins de fonds et une pression à augmenter leur part d'autofinancement au détriment de leur mission sociale.** Ces demandes pressées, voire brutales, n'ont souvent pas connaissance des réalités économiques des activités concernées et assignent les structures au rang d'opérateurs des politiques publiques.

La situation est devenue intenable pour ces structures, et en particulier pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion qui salarient des milliers de salariés permanents et 115 000 personnes en parcours d'insertion par an, et dont le modèle s'appuie sur un maximum de 30% de recettes de commercialisation pour garantir le projet social.

Aujourd'hui, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique sont pourtant un maillon essentiel pour la politique de l'emploi, dans l'articulation avec le réseau pour l'emploi France Travail. L'IAE fonctionne sur la base d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités compétentes, et les associations ou entreprises porteuses d'habilitation.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique ne peut pas être considéré comme un simple opérateur de services. Que ce soit en accueillant les publics les plus éloignés du marché du travail ou en construisant des parcours qui favorisent un accès à l'emploi durable, nos structures sont d'indispensables actrices du développement des territoires et de la citoyenneté.



NOS ATTENTES

A ce titre nous vous alertons sur les **attentes et besoins du secteur qui appellent à votre attention lors de la prochaine mandature** :

1

Une articulation de l'IAE dans la politique du plein emploi :

L'IAE doit trouver toute sa place dans les **différentes instances du réseau pour l'emploi, notamment l'articulation avec France Travail, sans remettre en question un pilotage et une gouvernance dédiés.**

- Nous réaffirmons la nécessité de **relancer par ailleurs une instance nationale de l'IAE, telle que proposée au précédent ministre du travail.**

2

Un pilotage des moyens à la hauteur des besoins non couverts :

Le pilotage de l'IAE doit permettre d'adapter les moyens aux besoins des territoires et aux enjeux économiques de chaque SIAE, au niveau national comme territorial. **Dans le cadre de la construction d'une feuille de route renouvelée pour l'IAE, nous appelons à :**

- **Clarifier et sécuriser la politique de financement de l'Etat en direction de l'IAE** : pluri-annualité, simplification administrative, pérennité des financements de la formation
- **Clarifier et inscrire les modalités de calcul et de dérogation concernant le taux de commercialisation** autorisé pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion
- **Reconsidérer les critères d'évaluation des dispositifs** aujourd'hui focalisés sur les indicateurs quantitatifs, ils ne rendent pas compte du travail accompli par les structures.
- **Construire des stratégies territoriales** : chacune des familles de l'IAE doit pouvoir agir avec un maximum d'efficacité en fonction de son territoire, de sa spécificité et proposer des solutions adaptées aux situations particulières des personnes qu'elles accueillent. Ces familles de l'IAE sont complémentaires dans les différents moments de parcours des personnes en insertion.

3

Articulation des financements à chaque échelon du territoire :

Nous appelons à la pleine implication de l'Etat afin d'impulser des travaux visant à donner de la cohérence et de la sécurité aux financements nationaux et territoriaux de l'IAE pour :

- Négocier et contractualiser les **alignements de finances publiques avec les Départements** notamment sur le co-financements des postes.
- Négocier avec les Régions et les EPCI sur leurs domaines de compétences pour les besoins d'investissements d'intérêt général des SIAE dans le **cadre de conventions cadres régionales et déclinables par territoires intercommunaux**.
- Mobiliser le formidable levier qu'est la commande publique, notamment à travers des **marchés d'insertion ou réservés**.
- **Remettre à plat des financements européens** disponibles en quantité et qualité pour les missions sociales éligibles des SIAE.
- **Garantir ses avances de trésorerie conséquentes** pour pallier aux décalages importants des versements des fonds publiques.

4

Projet de loi de finance pour 2025 :

Les moyens alloués à l'IAE dans le cadre du Projet de Loi de Finance 2025 (Programme 102 notamment) doivent permettre de poursuivre le déploiement de postes et l'investissement notamment sur les missions relevant de la transition écologique et sociale (ré-emploi, rénovation des bâtiments, mobilité douce, protection et gestion des milieux naturels, maraîchage et alimentation...) par les leviers suivants :

- **Dotation suffisante du fonds de développement pour l'inclusion et croissance** du nombre d'**aides aux postes** financées pour l'ensemble des dispositifs de l'IAE
- **Assurer la réindexation des aides aux postes dès 2024 et pour 2025** en lien avec chaque réévaluation du SMIC
- **Réévaluation des moyens alloués à la formation** des personnes et leurs bonifications sur ces trajectoires de transition, en **dotant les Opérateurs de compétences (OPCO) de moyens suffisants**.
- **Mise en œuvre d'un dialogue interministériel** sur l'ensemble des pans d'activités de l'IAE afin d'accentuer et solvabiliser l'action de l'IAE relevant de l'intérêt général (Travail, Solidarités, Transport, Justice, Transition écologique, Outre-Mer, Agriculture...)

Soutenez les structures qui agissent au quotidien sur les territoires contre la précarisation et pour l'autonomisation des personnes !

Nous avons besoin de vous pour défendre les libertés individuelles et associatives, l'accueil inconditionnel des personnes, la cohésion des territoires, les droits sociaux, et les valeurs du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire dans lesquelles nous nous inscrivons.

Retrouvez notre tribune sur la situation politique [via ce lien](#).

Retrouvez notre [plaidoyer pour les élections législatives de 2022](#)

Tout comprendre sur l'IAE :

- [Comment l'IAE accompagne une personne en difficulté \(2022\)](#)
- [L'IAE décodée en 3 minutes \(2022\)](#)
- [L'IAE mode d'emploi en 10 minutes \(2019\)](#)
- [La recyclerie de l'Ariane, Nice, exemple d'Atelier Chantier d'Insertion \(2024\)](#)

CHANTIER école réseau national
www.chantierecole.org

Emmaüs France
emmaus-france.org

Coorace
www.coorace.org

Réseau Cocagne
www.reseaucocagne.org

Fédération des Acteurs de la Solidarité
www.federationsolidarite.org

Contacts :

Anne-Claire LEBASTARD

Cheffe de projets Services aux territoires et
accompagnement des politiques publiques CHANTIER école

ac.lebastard@chantierecole.org

07 63 05 84 08

Adrien RIVIERE

Chargé de plaidoyer COORACE

adrien.riviere@coorace.org

07 49 77 45 76

Pierre VOUHE

Responsable communication et relations médias

Emmaüs France

pvouhe@emmaus-france.org

Julien ADDA

Directeur Réseau Cocagne

direction@reseaucocagne.asso.fr

Coline DERREY-FAVRE

Chargée de mission emploi-IAE

Fédération des acteurs de la solidarité

coline.derreyfavre@federationsolidarite.org